



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

installations classées

Question écrite n° 10260

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les moyens nécessaires à mettre en oeuvre concernant la sécurité industrielle. Après le terrible accident de l'usine AZF à Toulouse il y a tout juste un an, le Gouvernement avait annoncé la création de 150 postes d'inspecteur supplémentaires, à la suite d'un grand débat national sur les risques industriels organisé sur l'ensemble du territoire français. Cette mesure avait fait l'objet d'un large consensus, devant le déficit constaté du manque de personnel, pour effectuer les missions de prévention et de contrôle des quelque 10 000 entreprises recensées par le ministère présentant des risques d'accident. Aussi, il lui demande de lui confirmer la création de ces postes et de lui préciser la date de mise en place effective de ces derniers, l'insécurité industrielle étant aussi une préoccupation forte des Français.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la création de postes d'inspecteur des installations classées. Certaines annonces parues dans la presse ont suscité des inquiétudes sur ce sujet. La ministre tient à apporter un démenti à ces informations. La décision de créer 150 emplois a été inscrite dans la loi de finances de 2002 et son application est d'ores et déjà bien engagée. La répartition des emplois a été arrêtée début 2002. Elle comprend effectivement 80 ingénieurs, 62 techniciens et 8 secrétaires. Une partie des postes a été pourvue après avoir été proposée aux inspecteurs en poste dans le cadre de la mobilité interne. Un concours exceptionnel de recrutement d'ingénieurs a été lancé. Suite au décret pris le 2 mai 2002, le Gouvernement a, par arrêté du 1er août 2002, ouvert ce concours exceptionnel. Les épreuves écrites se sont tenues du 30 septembre au 4 octobre 2002. 1 700 candidats ont participé à ces épreuves et la liste des lauréats est arrêtée. Ces agents seront opérationnels d'ici à février ou avril 2004. En ce qui concerne les techniciens, un concours a été organisé en juin 2002 et les nouveaux recrutés ont démarré une formation, d'une durée d'un an, le 6 septembre dernier. L'effectif affecté à l'inspection des installations classées dans les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement correspondra donc à 1 019 emplois en 2003. Les recrutements s'inscrivent dans le cadre d'une politique pluriannuelle de mise à niveau des effectifs de l'inspection. Le Gouvernement a décidé de créer 200 postes supplémentaires sur la période 2004-2007 et de dégager un nombre de postes équivalent par redéploiement. Soucieux de poursuivre une politique active de réduction des risques technologiques, mais également des risques naturels, le Gouvernement a par ailleurs déposé au Sénat un projet de loi en ce sens, actuellement en cours d'examen.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10260

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 159

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1825